

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION QUI S'EST TENUE LE MARDI 27 JUIN 2023 A 14 H 30

Présents :

M. Yannick BOUBÉE	Président de l'OPH 65 - Conseiller Départemental – Conseiller Municipal d'Aureilhan
Mme Marie-Josée ASSIÉ	Directrice du CIDF
Mme Marie-Henriette CABANNE	Adjointe au maire de Lourdes
Mme Anne COLAT-PARROS	Directrice de l'ADIL
M. Patrick DELAPORTE	Représentant la CFDT
M. Manuel ESPEJO	Représentant CAF
Mme Simone GASQUET	Représentante locataires INDECOSA-CGT
M. Laurent HECHES	Représentant locataires CLCV
M. David LARRAZABAL	Conseiller Départemental – Conseiller Municipal délégué de Tarbes
M. Bruno LARROUX	Adjoint au Maire de Tarbes chargé de l'urbanisme
M. Raymond LATORRE	Représentant CGT
M. Ange MUR	Représentant l'UDAF, maire de Jarret
M. Didier PLANTÉ	Représentant PG Invest
Mme Virginie SIANI-WEMBOU	Conseillère Départementale – Conseillère Municipale de Tarbes
Mme Myriam LAGARDE	Secrétaire du Comité Sociale et Economique



Représentés :

Mme Nicole DARRIEUTORT	Vice-Présidente du Conseil Départemental, Adjointe au maire de Bagnères a donné pouvoir à M. BOUBÉE
M. Vincent DEDIEU	Directeur du CAUE a donné pouvoir à Mme COLAT-PARROS
M. Jean GLAVANY	Vice-Président de l'OPH 65 - Ancien ministre a donné pouvoir à M. BOUBÉE
M. Bruno LARROUX	Adjoint au Maire de Tarbes chargé de l'urbanisme a donné pouvoir à M. LARRAZABAL à partir de 16h13
Mme Isabelle RICARD	Représentante du groupe ACTION LOGEMENT a donné pouvoir à M. DELAPORTE
Mme Claudine RIVALETTO	2 ^{ème} Adjointe au maire de Barbazan-Débat a donné pouvoir à Mme CABANNE

Excusés :

M. Sylvier BOUDRIE	Représentant locataires CNL
M. Laurent LAGES	Vice-Président du Conseil Départemental – Conseiller Municipal de Lannemezan
M. Frédéric RÉ	Vice-Président du Conseil Départemental – Maire de Lahitte-Toupière

Absente :

Mme Sylvie PORTEJOIE	Représentante locataires INDECOSA-CGT
----------------------	---------------------------------------

Assistaient à cette réunion :

M. Robin HOUSSAYE	Chef Adjoint service Aménagement Construction Logement - DDT - représentant M. le Préfet
M. Jean-Claude MARCOU	Commissaire aux comptes Excofiduciaire du Sud Ouest
M. Jean-Pierre LAFONT-CASSIAT	Directeur Général de l'OPH 65
Mme Mireille LAGOFUN	Responsable Comptabilité Finances OPH 65
M. Alain CARSANA	Directeur Informatique et Gestion Client OPH 65
Mme Joëlle DENECHAUD	Assistante du directeur général, secrétaire de séance

APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS 2022 ET AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION

La situation des apports, dotations et réserves, était la suivante au 01/01/22, après affectation du résultat 2021 comme approuvé lors du CA du 16/06/2022 :

Au 01/01/22, dotations et réserves :

Apports et dotations :	1 062 243,36 €
Excédents d'exploitation affectés à l'investissement relevant de l'activité SIEG :	1 482 039,23 €
Excédents d'exploitation affectés à l'investissement autres (antérieurs à 2021 et HORS SIEG) :	36 319 235,48 €
Plus-values nettes sur cessions immobilières relevant de l'activité SIEG :	1 929 963,02 €
Plus-values nettes sur cessions immobilières autres (antérieures à 2021 et HORS SIEG) :	21 408 075,11 €
RAN :	493 000,00 €

Résultat 2022 :

Résultat relevant de l'activité SIEG :	3 566 882,70 €
Résultat relevant de l'activité HORS SIEG :	-59 030,73 €
Le résultat de l'exercice 2022 est de :	3 507 851,97 €

Ces informations communiquées, le Conseil d'Administration de l'OPH 65 doit se prononcer sur l'affectation des résultats d'exploitation, conformément aux dispositions prévues à l'article R 423.12 et L 443.13 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Le résultat excédentaire 2022, se doit d'être imputé par ordre:

1° en Plus-values nettes sur cessions, avec détail de l'affectation sur les activités relevant du **S**ervice d'**I**ntérêt **E**conomique **G**énéral (SIEG),

2° en excédents d'exploitation affectés à l'investissement, avec détail de l'affectation sur les activités relevant du SIEG

Il est proposé au conseil d'administration d'affecter un montant de :

- **1 830 114,08 €** en plus-values nettes sur cessions immobilières dont **1 830 114,08 €** affectés à l'activité SIEG
- **1 677 737,89 €**, soit le solde, en excédents d'exploitation affectés à l'investissement, dont **1 736 768,62 €** affectés à l'activité SIEG.

Après ces affectations du résultat, le haut de bilan passif serait le suivant :

Apports et dotations :	1 062 243,36 €
Excédents d'exploitation affectés à l'investissement relevant de l'activité SIEG depuis 2021 : (1 482 039,23 € + 1 736 768,62 €)	3 218 807,85 €
Excédents d'exploitation affectés à l'investissement autre : (36 319 235,48 € - 59 030,73 €)	36 260 204,75 €
Plus-values nettes s/ cessions immobilières relevant de l'activité SIEG depuis 2021 : (1 929 963,02 € + 1 830 114,08 €)	3 760 077,10 €
Plus-values nettes s/ cessions immobilières autres : (21 408 075,11 € + 0 €)	21 408 075,11 €
RAN :	493 000,00 €
Situation nette au 01/01/2023 :	66 202 408,17 €

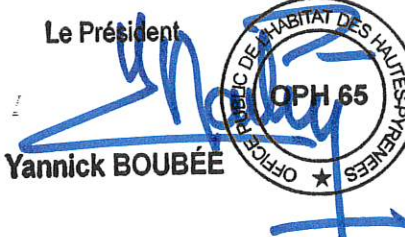
Les fonds propres consommés au titre de notre patrimoine mis en service et réhabilité en 2022 représentent un montant total de 4 236 588 € (déduction faite de la souscription des titres participatifs tranche 2 pour 1 250 000 €).

Le résultat de l'année 2022 ne suffit pas à couvrir la totalité des fonds propres 2022 mais l'écart est compensé par les résultats antérieurs.

Après débat et mise aux voix, les membres du conseil d'administration décident à la majorité :

- **D'approuver les comptes financiers 2022,**
- **D'affecter 1 830 114,08 € en plus-values nettes sur cessions immobilières activité SIEG,**
- **D'affecter le solde soit 1 677 737,89 € en excédents d'exploitation avec :**
 - o **1 736 768,62 € sur excédents d'exploitation de l'activité SIEG**
 - o **-59 030,73 € en Hors SIEG,**
- **De donner quitus au directeur général.**



Le Président

Yannick BOUBÉE

